

POURQUOI L'EXAMEN DE PRÉVENTION SANTÉ



PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Une équipe pluridisciplinaire à l'écoute de vos patients dans un lieu unique.

Un moment privilégié pour vos patients.



Faire un point sur leur santé.



Parler de leurs préoccupations et obtenir des conseils personnalisés.



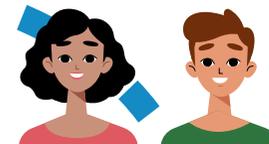
Bénéficier d'actions de dépistage.



Connaitre les aides proposées par l'Assurance Maladie.

C'EST QUOI ?

Ensemble d'entretien et d'exams totalement pris en charge par l'Assurance Maladie (sauf MSA) qui s'inscrit en complémentarité du médecin traitant.



POUR QUI ?

Tout assuré social de plus de 16 ans (y compris AME, CSS, invalidité ...).

POURQUOI ?

Pour intégrer vos patients dans un parcours de soins coordonné, identifier des facteurs de risques et dépister d'éventuelles pathologies.

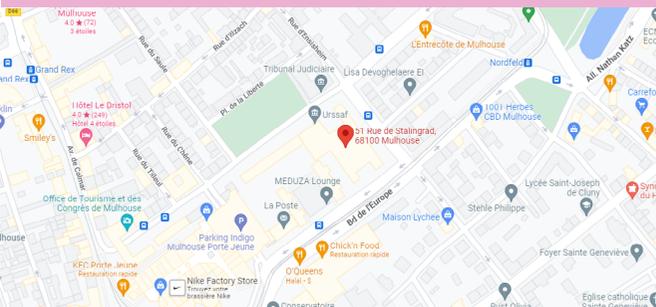


COMMENT ?

1. Imprimer le formulaire sur le site de la CPTS Mulhouse Agglomération.
www.cpts-mulhouse-agglo.fr/ressources
2. Le remettre à votre patient et prévenir le médecin traitant de votre démarche.



51 rue de Stalingrad 68100 Mulhouse
03 68 47 96 00
ces-mulhouse@assurance-maladie.fr
Arret de Tram «Europe» ligne 2
(Nouveau Bassin <-> Coteaux)



LA PRÉVENTION EST AU CŒUR DE NOS MÉTIERS